

TARIFS 2024-2025

CLASSES DE LYCEE

1- COÛT TOTAL

Classe	TOTAL PAR MOIS (de septembre à juin 10 mois)		TOTAL A L'ANNEE
	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE	
2 nd Bac Pro	101.50€	169.60€	1 746€
1 ^{ère} Bac Pro	101.50€	162.30€	1 673€
Tle Bac Pro	101.50€	162.30€	1 673€

DETAIL DES FRAIS	COÛT
Frais de dossier (au dépôt du dossier)	50€
Contribution des familles (frais annexes et cotisations obligatoires)	1 015€
Demi-pension 2 nd (28 semaines de présence)	681€
Demi-pension 1 ^{ère} et Terminale bac pro (25 semaines de présence)	608€

Forfait repas calculé sur le temps de présence réel.

(Sont décomptés les vacances scolaires, les stages, les semaines de révision, 1 semaine de maladie et/ou intempéries)

Les terminales n'ont aucun repas obligatoire.

Ils choisissent leur forfait en début d'année 2 ou 4 repas hebdomadaires.

Si l'élève prend seulement les 2 repas obligatoires, le forfait demi-pension est à diviser en 2.

Le choix du forfait est valable pour l'année entière il ne sera pas possible de changer pour des raisons comptables et administratives (sauf cas de force majeure)

2- AIDES FINANCIERES

BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX	FOND SOCIAL LYCEEN
Ministère Agriculture	Ministère Agriculture
Dossier à retirer au secrétariat avec le dossier d'inscription	Dossier à demander auprès de la comptabilité
Dossier à déposer avant le 3 septembre	Début Janvier et/ou si rejet de bourses
Bourses déduites de vos factures	
Simulation possible sur : www.simulbourses.educagri.fr	Situation de chaque famille étudiée au cas par cas

3- MODALITES DE FACTURATION

- Une facture en début d'année scolaire (octobre)
- Une facture en fin d'année scolaire (début juillet) pour solder l'année s'il y a des frais supplémentaires (copies, reliures, sorties pédagogiques, repas pris en sus à l'unité...)
- Une facture à chaque vacance scolaire uniquement pour les repas à l'unité
- Si départ anticipé de l'élève facturation établie au prorata de la présence du jeune.

4- MODALITES DE PAIEMENT

- Prélèvement automatique le 2 ou le 7 de chaque mois (septembre à juillet)
 - Pour les deux premiers mois prélèvement d'un acompte de 150€/mois.
 - Les mois suivant montant ajusté en fonction de chaque famille (classe, régime, boursiers...)

(Imprimé d'autorisation et RIB avec N° IBAN complet)

Attention : en cas de rejet d'un prélèvement automatique, les frais bancaires (Environ 10€) sont à la charge de la famille.

5- VOYAGES SCOLAIRES

Un voyage scolaire à l'étranger est prévu pour chaque promotion de bac pro en classe de Terminale (coût approximatif à prévoir 500€ selon le lieu et la durée)

En cas de difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec le service comptable afin que l'on puisse trouver une solution ensemble.

emmanuelle.ournac-poumayrac@cneap.fr